

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 12 janvier 2021

SITUATION MIGRATOIRE À GRANDE-SYNTHE

En réponse à des déclarations d'élus rapportées par la presse, concernant la situation migratoire à Grande-Synthe, Michel Lalande, préfet du Nord, souhaite apporter les précisions suivantes.

En tout premier lieu, l'Etat organise en effet l'évacuation de campements de personnes migrantes, avec méthode et de manière systématique, pour éviter la reproduction des situations d'indignité que nous avons pu connaître par le passé. Cette action constitue l'un des axes forts des politiques conduites depuis plusieurs années dans le département.

A cet égard, le préfet du Nord rappelle que les capacités d'accueil atteignent aujourd'hui un niveau sans précédent, conformément aux engagements pris par le Gouvernement, et s'établissent dans le département à 883 places dédiées à la prise en charge des migrants du littoral au 5 janvier 2021, qui sont aujourd'hui de nature à répondre aux besoins.

Les opérations d'évacuation qui sont organisées plusieurs fois par semaine sur le littoral dunkerquois sont toutes mises en œuvre sur le fondement de décisions du tribunal judiciaire, la force publique prêtant son concours à leur exécution. Elles s'accompagnent systématiquement de propositions d'hébergement, assorties d'un suivi médical et administratif des personnes. Loin des 200 personnes évoquées, ce sont 4 900 personnes qui ont bénéficié de ces mises à l'abri en 2020, dont 91 mineurs non accompagnés, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Ces mises à l'abri s'effectuent dans les conditions prévues par le droit français, c'est-à-dire de manière inconditionnelle, mais avec l'accord des personnes concernées.

Le préfet du Nord confirme son <u>opposition résolue à organiser un et a fortiori plusieurs points</u> d'accueil fixe à proximité du littoral pour des raisons tenant tant à la sécurité des personnes, qu'à l'ordre public et à la lutte contre les réseaux criminels.

- En premier lieu pour des raisons tenant à la sécurité des personnes, considération qui doit être prise en compte à la lumière des expériences passées, qui ont notamment conduit à la nécessité impérieuse d'évacuer, en avril 2017, le camp de la Linière, suite à

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél: 03 20 30 52 50

Mél: pref-communication@nord.gouv.fr

prefetnord



12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 59 039 LILLE Cedex





son incendie par des migrants, en septembre 2019 un gymnase qui avait été mis à disposition, ou encore, en janvier 2020, à nouveau le site de la Linière, la sécurité des personnes y demeurant ne pouvant plus y être assurée.

- En second lieu, pour des motifs d'ordre public, dans la mesure où l'emprise des réseaux criminels de passeurs se trouve confortée et facilitée par le regroupement de personnes en nombre à proximité du littoral.

Reposant sur un dispositif d'hébergement et de prise en charge amplifié et consolidé ces dernières années, l'action de l'Etat sur le littoral dunkerquois aboutit à un niveau de prise en charge sans précédent des besoins de mise à l'abri qui sont exprimés par ces populations. Les dispositifs ont encore été renforcés du fait de la crise sanitaire, comme de la période hivernale et représente, en 2020, plus de 6 M€ de dépense. Ce dispositif s'articule avec une politique d'asile à l'efficacité améliorée en termes d'accès aux conditions matérielles d'accueil, grâce aux effets des mesures arrêtées par le Gouvernement, et pour ceux qui font la demande d'une telle protection.

Le préfet du Nord rappelle que cette action volontaire de l'Etat se combine, en matière de police, avec une lutte résolue contre les réseaux de passeurs, ainsi qu'à l'encontre des tentatives de traversées maritimes dont les dangers mortels sont avérés. Elle s'articule également avec une politique de lutte contre l'immigration irrégulière très ferme, qui a conduit, en 2020, dans le Nord, au départ du territoire national de plus de 1 000 étrangers en situation irrégulière au regard de la loi.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél: 03 20 30 52 50

Mél: pref-communication@nord.gouv.fr









